

Lecture de diverses adresses, lors de la séance du 18 thermidor an II (5 août 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Lecture de diverses adresses, lors de la séance du 18 thermidor an II (5 août 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCIV - Du 13 thermidor au 25 thermidor an II (31 juillet au 12 août 1794) Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1985. pp. 192-193;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1985_num_94_1_22821_t1_0192_0000_8

Fichier pdf généré le 09/07/2021

<i>Savoir</i>		
En numéraire métallique de France		1 573 liv. 9 s.
1 assignat de 400 liv.	400 liv.	
1 assignat de 80 liv.	80 liv.	
26 assignats de 50 liv.	1 300 liv.	
13 assignats de 25 liv.	325 liv.	
52 assignats de 10 liv.	520 liv.	
74 assignats de 5 liv.	370 liv.	
580 coupures de 2 liv. 10 s.	1 450 liv.	
9 coupures de 1 liv. 5 s.	11 liv. 5 s.	
169 coupures de 15 s.	126 liv. 15 s.	
313 coupures de 10 s.	156 liv. 10 s.	
13 piastres d'Espagne et une pièce d'or et une piécete valant argent de France environ		71
Un gobelet d'argent pesant 3 onces 7 gros 1/2	5 ou 4 gros 1/2 estimés à 6 liv. 10 s. l'once.	
une paire boucles d'argent p[esant] 1 ou 5 gros		40 liv. 3 s.
		6 424 liv. 2 s.

La société espère, législateurs, que cette offrande ne sera pas la dernière de ce genre qu'elle déposera sur l'autel de la patrie; mais la plus certaine, c'est celle de sa surveillance à déjouer les complots des ennemis de la liberté et de son zèle à seconder vos glorieux travaux en propageant vos principes révolutionnaires, qui produisent déjà les plus salutaires effets; car c'est par ces principes que nos armées sont victorieuses et triomphantes partout; que les despotes vont être réduits aux abois, et qu'ils seront forcés de vous demander la paix, qu'ils n'obtiendront sans doute qu'après que leurs trônes seront réduits en poussière: c'est alors seulement que les Français jouiront d'une paix durable et du bonheur qui seront votre ouvrage. En attendant, la société vous réitère l'invitation déjà faite en d'autres circonstances de rester à votre poste jusqu'à ce qu'il n'existe plus d'ennemis à terrasser.

BARRIÈRE (*secrét.*), MOTAS (*secrét.*), C. ARAGO (*secrét.*) [et 3 signatures illisibles, dont celle du président] (1).

Bordereau des espèces, assignats et autres effets remis ce jourd'hui par la société populaire régénérée de Perpignan au bureau de la messagerie de cette commune à l'adresse du président de la Convention nationale, renfermée dans un caisson ficelé et scellé du cachet de la dite société (2).

(1) En marge: « Reçu la somme ci-énoncée et les effets le 18 thermidor », signé DUCROISI.

(2) Certifié véritable par nous, commissaires nommés par la dite société, à Perpignan le 27 mess. II. signé Delmas ayné, Motas, E. Milhau.

12

Les citoyens Quesnot et Rassine, commissaires de la commune de Landrecies (1) annoncent qu'ils ont déposé, ainsi qu'il est constaté par le récépissé du garde-magasin général des dépouilles des églises, 13 marcs, 7 onces, 4 gros d'argenterie, et 2 marcs, 6 onces d'argent étranger, et 12 liv. 17 s. en espèces.

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

13

La commune de Bordeaux^a, la société populaire du club national de Bordeaux^b, le conseil général de la commune de Bordeaux^c; la société populaire de Longjumeau^d; l'état-major de la division de l'armée des Pyrénées-Occidentales, quartier-général à Bordeaux^e; la société populaire du canton de Mello^f; le conseil général de la commune de Maubeuge^g; le conseil général de la commune de Lille^h; la société populaire de Strasbourgⁱ; les administrateurs du département de Rhône^j; les administrateurs de Com-

(1) Nord.

(2) P.-V., XLIII, 56. Texte semblable à celui de C 311, pl. 1 233, p. 25. Mentionné par J. Sablier, n° 1 482.

mune-Affranchie^k; les autorités constituées et la société populaire de Granvilliers^l; le comité de surveillance de la commune d'Honfleur^m; les sections réunies de la commune d'Honfleurⁿ; la section de Bonne-Nouvelle^o; les habitans de la commune de Moissy^p, district de Melun, et les réfugiés de Jemmapes^q félicitent la Convention sur la victoire qu'elle a remportée le 9 thermidor, lui jurent fidélité, attachement et reconnaissance, et l'invitent à rester à son poste jusqu'à la paix.

Mention honorable de ces diverses adresses, et leur insertion au bulletin (1).

a

[*Le comité de surveillance de la comm. de Bordeaux à la Conv.; Bordeaux (2) 15 therm. II*] (3)

Encore une fois, braves montagnards, vous trouvez dignes de vous-mêmes, dignes des Français que vous représentez ! Votre caractère, qu'une faction conspiratrice avoit osé ternir, a repris son majestueux éclat. Vous avez resaisi d'une main courageuse la puissance du peuple qu'avoit usurpée quelques hommes ambitieux nourris dans les forfaits d'autant plus dangereux que, se parant d'une fausse vertu, tandis que le crime étoit dans leur cœur, ils avoient l'art d'en imposer aux représentans par un stoïcisme emprunté. Vous avez arraché leur triple masque, et le glaive de la loy a puni leurs forfaits. Quel triomphe ! il est plus utile à la liberté que toutes les victoires remportées jusques ici par nos armes. Jouissez de notre reconnaissance ! A la nouvelle de cet heureux événement, nous avons cru renaître. Des cris mille fois répétés : périsent les tyrans ! Vive la République ! sont partis spontanément de toutes les bouches parce qu'ils étoient dans tous les cœurs. Poursuivez votre glorieuse carrière; anéantissez tous les ambitieux, tous les despotes; nous vous seconderons dans tous vos travaux. Toujours attachés à la Convention nationale, aux principes et jamais aux individus, collés à la statue de la liberté, notre dernier soupir sera pour elle et notre amour pour vous ! S. et F.

PLENAUD, COMPAIN, J.J. GUIGNAN, HUIN, C. ROS-SECUNE, LELOM, CASSAN, LASTE, DAVID (*adj.*), LATASTE (*adj.*), RIDEAU (*adj.*).

b

[*La sté popul. du club national de Bordeaux à la Conv.; Bordeaux, 15 therm. II*] (4)

Législateurs

Encore une fois, sages et courageux sentinelles de la liberté, vous venés de sauver la République. Ces hommes, dont le nom inspire aujourd'hui autant d'horreur qu'il inspirait hier encore d'enthousiasme, ces hommes qui caressèrent longtems le peuple pour mieux l'étouffer; ces hommes sont rentrés dans le néant, dont ils n'auraient jamais dû sortir. Ainsi tomba le défenseur du Capitole quand il voulut asservir les Romains qu'il avait su défendre des Gaulois et de Brennus. Ainsi tomberont tous les traîtres de quelque apparence de vertu qu'ils se soient couverts.

Non, rien n'égale les transports du peuple de Bordeaux [à la nouvelle ?] à la fois terrible et consolante de l'exécrable conspiration que vous venés de punir. Moins heureux que les sections de Paris qui vous ont entourés, dans le péril nouveau, de leur amour et de leur confiance, nous vous avons cherché en nous ralliant autour de votre collègue Garnier, que nous avons rendu le dépositaire de nos sentimens pour vous et de notre inébranlable attachement pour la liberté.

Croyés, sages représentans, à l'amour, à la vénération de ce peuple pour ses libérateurs. Croyés que son repentir efface le moment d'erreur où des scélérats l'avaient entraîné. Croyez enfin qu'aussi longtems qu'il respirera, il sera l'effroi de ses tyrans et l'une des plus fermes colonnes de la République. S. et F.

DUFRESNE (*présid. par interim*), André BOUQUET (*secrét.*), ANCONTRE Germain (*secrét.*), MUYEN (*archiviste*), BILLET (*secrét.*).

c

[*Le conseil général de la comm. de Bordeaux à la Conv.; Bordeaux, s.d.*] (1)

Citoyens législateurs

La commune de Bordeaux reçoit dans cet instant la nouvelle de l'étonnante et précieuse révolution qui vient encore de s'opérer dans votre sein. Il seroit difficile de vous peindre l'enthousiasme, l'énergie, la reconnaissance de nos concitoyens en apprenant vos efforts généreux contre les nouveaux tyrans, et votre résolution sublime de sauver la liberté ou de vous ensevelir avec elle.

Citoyens législateurs, le peuple de Bordeaux, guidé par son respect pour les loix, par son amour ardent pour la liberté, par sa haine profonde contre les tyrans, sous quelques noms qu'ils cachent leurs projets criminels, guidés par la confiance la plus entière dans la Convention nationale, se félicite de venir le premier déposer dans votre sein les témoignages expressifs de sa joie et de sa reconnaissance, et, dans cette circonstance, le conseil général se trouve doublement heureux d'être

(1) P.-V., XLIII, 56.

(2) Bec-d'Ambès.

(3) C 312, pl. 1 243, p. 31. Mentionné par *Mess. Soir*, n° 716; *F.S.P.*, n° 397; *J. Fr.*, n° 680.

(4) C 315, pl. 1 261, p. 19.

(1) C 312, pl. 1 243, p. 30. Mentionné par *J. Sablier*, n° 1 482.